



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 36118

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la Commission nationale des enseignants chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture créée en 1992. Le "jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009 - comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres - ne fait en effet apparaître aucune information sur cette commission. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc aucunement satisfaites ; il lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette commission ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, s'il envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

La commission nationale des enseignants chercheurs est une instance professionnelle statutaire qui a pour mission l'examen des statuts particuliers des corps des maîtres de conférences et de professeurs ainsi que l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière de ces personnels. Son secrétariat est assuré par les services du ministère de l'agriculture et de la pêche. Elle est composée de neuf sections correspondant chacune à un groupe de disciplines voisines et d'une section administrative. Chaque section comprend douze membres. La commission nationale des enseignants chercheurs a été réunie 2 fois par an au cours des années 2005, 2006 et 2007. Les coûts de fonctionnement de cette commission comprennent uniquement la prise en charge des frais de déplacement de ses membres en provenance des villes de province.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36118

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10075

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 261